

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ECOLE

ECOLE: **ECOLE ELEMENTAIRE DU MOULIN NEUF**
880 ROUTE D'ANTIBES
06410 BIOT

DATE: **20/03/17**

PARTICIPANTS:

- **Membres titulaires (Représentants des Parents, Enseignants, Représentants de la collectivité, DDEN)**
 - Représentants des parents: Mme Badaud (CP/CE1), Mme Palazzoni (CE1), Mr Lebessou et Mme Bellanger (CE1/2) Mme Arnaldi (CM1), Mme Deronne (CM1/2), Mme Soli (CM2), Mme Frugier (présidente de l'APE).
 - Enseignants: Mme Ménard (CP), Me Marengo (CP/CE1), Mme Salicis (CE1), Mme Retaggi (CE1/2), Mme Arnaud (CE2), Mme Fromageau (CM1), M. Chaput (CM1/2), M. Bridoux (CM2 et directeur), Mme Roche (Enseignante spécialisée),
 - Mr Ferey (D.D.E.N)
 - Mairie de Biot: Mme Brosset (conseillère municipale élue à l'éducation), M. Lhôpital (chargé des temps péri-éducatifs), Mme Lecomte (référente périscolaire de l'école)

ORDRE DU JOUR:

- perspectives de la deuxième partie d'année scolaire,
- aménagements techniques dans l'école,
- bilan de fonctionnement des temps péri-éducatifs
- Questions diverses.

POINTS ESSENTIELS DE LA REUNION:

- bilan de fonctionnement des temps péri-éducatifs

RELEVÉ DES CONCLUSIONS DU CONSEIL: *(joindre la délibération éventuelle s'il y a lieu)*

- Perspectives sur le dernier trimestre de l'année scolaire.

En plus des différents projets propres à chaque classe, vont être finalisées d'autres actions communes d'ici la fin de l'année:

- Le CD «chants de l'école» en partenariat avec Mr Massabo (conseiller départemental en arts): l'enregistrement a lieu le mardi 21 mars en salle polyvalente, puis la distribution du CD compilant tous les chants des classes se fera en version payante pour couvrir les frais de production. Il est demandé aux membres du conseil quelles options choisir quant à la recette de cette vente. Faut-il soutenir une association caritative pour sensibiliser les élèves au vivre ensemble ou utiliser le fonds récolté pour financer l'achat de matériel de sport et financer aussi d'autres projets? Après discussion, il est décidé que la recette serve à l'achat de matériel et à financer d'autres actions. Un bon de pré-commande sera diffusé aux familles pour déterminer approximativement combien de CD devront être produits.
- Une exposition scientifique préparée par les élèves de toutes les classes et pour les élèves de toutes les classes sera organisée le vendredi 7 avril 2017 au sein de l'école, sur le temps scolaire. Chaque classe travaille sur un thème particulier à expliquer/ présenter aux autres tout au long de la matinée. L'interactivité et l'expérimentation de tous seront au programme.
- Plusieurs classes de l'école participeront aussi à la semaine des Arts organisée à Biot et à Antibes au cours du printemps, début avril, sur le thème «Le corps en mouvement». Les productions des classes seront exposées dans les médiathèques de la CASA.
- D'autres classes poursuivent leur partenariat avec la CASA sur le projet Envinet concernant le traitement des déchets.
- Une action sera aussi menée dans toutes les classes en sciences pour accompagner l'installation des composteurs prévue au retour des vacances de printemps.
- En partenariat avec la police municipale, une action de sensibilisation à l'éducation routière sera menée fin avril et en mai pour les classes de cours moyen, au plateau sportif de l'école Olivari. L'encadrement et la formation seront assurées par la police municipale de Biot.
- La classe de Mme Marengo partira en classe d'altitude à la fin du mois de juin pendant une semaine.

Les après-midis sportives pour les C.M sur le terrain de la Fontanette reprendront également. Un stage d'initiation à la voile de 3 matinées pour les CM2 est prévu à la fin du mois de juin.

– **Concernant les aménagements techniques :**

L'encadrement de porte d'une toilette des garçons a été refait. L'éclairage des couloirs a été rénové durant les congés d'hiver. La pose de panneaux grillagés a également débuté mais nous sommes en attente du portail qui aura la même hauteur. Si ce portail est verrouillé durant la journée, il devra être équipé d'une sonnette pour signaler la présence de personnes souhaitant accéder à l'école. Mme Brosset indique qu'un visiophone avec digicode devrait être installé. Peut-être même l'ouverture par badge. Ceci va nécessairement contraindre l'accès à l'école en dehors des heures habituelles d'ouverture pour les livraisons, les sorties et entrées d'agents de remplacement, sachant que seul le directeur ouvre la porte durant le temps scolaire et qu'il est en classe trois jours par semaine...

Le remplacement des volets roulants défectueux dans certaines classes a été financé et aura lieu prochainement.

Des composteurs vont être installés sur le côté de l'entrée principale (dans les massifs de romarin) durant les congés de printemps. L'entretien sera assuré par un maître composteur et le système sera alimenté d'abord par les déchets des cuisines du groupe scolaire, puis dans un deuxième temps, pourront être associées des familles volontaires sous réserve de respecter certaines contraintes qui leur seront expliquées alors. Parallèlement à cela, l'école sera équipée de points de collecte de papier et d'emballage (un sac dans chaque salle de l'école). La cuisinière de l'école a suivi un stage d'une semaine pour l'utilisation des composteurs.

Une demande particulière est faite concernant l'aménagement d'un mini terrain de basket dans la cour de l'école sous le préau avec le positionnement de deux paniers. Cette demande est faite auprès du service technique pour que l'achat passe directement par leurs services afin de pouvoir fixer le matériel sur les poutres en bois du préau et que l'installation respecte bien les normes en vigueur. L'équipe enseignante souhaiterait aussi que les tracés au sol des lignes de terrain de sport soient refaites car elles sont effacées en grande partie.

Concernant l'équipement informatique de l'école, un nouvel ordinateur a été installé par le service informatique municipal dans la classe des CM1/2 afin de faire fonctionner le TBI. La société Médiamétrie pour laquelle travaille Mr Maître, parent d'élève de CE1, a généreusement cédé cinq unités centrales avec périphériques pour remplacer les ordinateurs fixes à bout de souffle dans les classes. Toute l'équipe remercie Mr Maître et sa société pour cette donation. Ces ordinateurs seront installés progressivement dans les classes au fur et à mesure que les systèmes d'exploitation en logiciel libre seront installés.

- Bilan de fonctionnement après 3 ans d'aménagement des rythmes scolaires et des temps péri-éducatifs.

Les trois associations de parents d'élèves de Biot ont diffusé un questionnaire pour recueillir l'avis

des familles sur l'organisation en place. L'ensemble des familles est globalement satisfait de l'organisation en place, même si l'indice de satisfaction est moindre pour les familles du Moulin neuf. Mr Bridoux souligne la particularité du groupe scolaire moins bien doté en infrastructures sportives extérieures et en locaux qui restreint singulièrement l'éventail des activités à offrir aux élèves. Le sur-effectif par rapport à la capacité d'accueil de l'école fatigue les élèves sur tous les temps de la journée.

L'attention des élèves et leur aptitude au travail restent singulièrement diminuée les après-midis dans la configuration actuelle. D'autres configurations sont ensuite abordées en vue d'un éventuel changement, avec une réorganisation de l'après-midi telle que 1/TAP de 13h30 à 14h30, classe de 14h30 à 16h30 et études ensuite, ou bien 2/ classe, puis à 15h30 études et goûter, pour finir par les TAP. Au vu des propositions des autres écoles et d'un possible changement de loi après les élections, Mme Brosset pense que la mairie de Biot restera sur un statu quo avec l'organisation actuelle. Cette décision sera prise lors du prochain CCVS.

- Questions diverses:

- Des parents d'élèves sur le fonctionnement du semi-self :

Deux représentantes des parents d'élèves sont venues déjeuner et observer le fonctionnement au quotidien du semi-self. L'organisation en deux parties de la chaîne de distribution semble faire perdre du temps de service et multiplier les déplacements des enfants. Or certaines classes doivent attendre jusqu'à 13h, voire au delà pour déjeuner. Tous s'accordent pour dire que c'est un laps de temps très long, presque 4h30, voire 5h entre le petit déjeuner et le déjeuner. D'où la nécessité de raccourcir le temps de passage des classes et revoir peut-être une partie de l'organisation. Encore une fois, le problème de l'effectif se pose. Installer des tables supplémentaires dans la salle polyvalente pose un problème d'encadrement, de surveillance ainsi que de nettoyage. Certains parents d'élèves font remonter également la petitesse des portions par plateau comme par exemple une demi-pomme en dessert. Il faudrait pouvoir varier les portions en proposant différentes tailles de contenant. Mme Brosset indique qu'un comité sera formé avec des parents d'élèves pour travailler sur la composition des menus, les portions et voir aussi ensemble la problématique du gaspillage qui reste malgré tout très important.

Mr Lhôpital indique qu'un travail de sensibilisation aux élèves sur le gaspillage est en cours, notamment quand les enfants débarrassent leur plateau.

- Concernant l'entretien de l'école par une société privée:

Mr Bridoux tient à faire une mise au point sur la déclaration du chef de service de l'entreprise de nettoyage qui est en charge de l'entretien des locaux de l'école depuis janvier: lequel aurait avancé que le directeur était satisfait de la propreté de l'école. Ce qui est loin d'être le cas actuellement: le sol des classes n'est pas lavé, les tables des élèves sont partiellement nettoyées. Pas de savon dans les distributeurs. Les fenêtres des classes restent ouvertes, ce qui pose un gros souci de sécurité. Seules les toilettes sont correctement nettoyées. Il est vrai que la transition est rude entre un service «trois étoiles» réalisé auparavant par le personnel communal et le service à

minima actuellement offert par l'entreprise qui le remplace. Il est donc fortement conseillé aux services municipaux concernés de vérifier précisément que le cahier des charges contractuel signé est effectivement appliqué. Montrer une vigilance constante sera nécessaire. Après de nombreux rappels par exemple, la salle polyvalente commençait enfin à être nettoyée régulièrement peu de temps avant la tenue du conseil. S'il est normal que des ajustements se fassent dans la mise en place de ce service de nettoyage, l'entreprise doit tenir compte malgré tout des obligations contractuelles qui l'engage et c'est à la commune de Biot qui a engagé ce prestataire de service d'y veiller, non à l'équipe enseignante, ou même aux parents d'élèves.

L'ordre du jour ayant été traité dans son intégralité, la séance est levée.

Le troisième conseil d'école aura lieu Lundi 12 juin 2017, à 18h15.

à Biot , le 20/03/2017

Le président du conseil d'école faisant office de secrétaire de séance,

F. Bridoux